



**CPMR**  
**CRPM**

Conference of Peripheral Maritime Regions

# Les priorités clés de la CRPM pour les négociations du budget et des politiques de l'UE après 2020

Vers un développement territorial équilibré au coeur des politiques européennes





© CRPM 2019

Conception & Mise en page : Ana Canomanuel

Édition française : Laura Huber | Carte CRPM : Guillaume Moreno



CPMR  
CRPM

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) représente 150 autorités régionales de 25 pays à travers l'Europe et au-delà. Organisée en commissions géographiques, la CRPM s'attelle à garantir un développement territorial équilibré au cœur de l'Union européenne et de ses politiques.

Les régions sont des acteurs légitimes au niveau européen et possèdent une expertise et des compétences dans les principaux domaines d'activités de la CRPM : la politique de cohésion, le transport, la pêche et le maritime, l'énergie et le climat, ainsi que la migration.

La CRPM élabore des positions politiques sur la base de contributions de nos membres dans les domaines susmentionnés, ainsi que de nombreuses études, analyses et notes techniques.



CPMR\_europe



CPMReurope



cpmreurope



crpmcpmr

 **150**  
Regions  
Membres  
**25 Pays**

**5** Aires politiques  
Politique de cohésion | Climat et  
Energie | Affaires maritimes et  
Pêche | Migration | Transport

 **200**  
millions de  
personnes

Depuis  
**1973**

**6** Commissions  
Géographiques





**CPMR  
CRPM**

La CRPM demande au  
Parlement européen et au Conseil  
de s'accorder sur un budget  
européen post-2020 ambitieux  
lors des actuelles négociations  
sur le cadre financier pluriannuel  
afin de soutenir des politiques  
fortes en faveur du développement  
du territoire européen

POLITIQUE DE COHÉSION

TRANSPORT

AFFAIRES MARITIMES & PÊCHE

CLIMAT & ÉNERGIE

MIGRATION



# POLITIQUE DE COHÉSION | 1

## La politique de cohésion en tant que politique d'investissement de l'UE

- Veiller à ce que le budget de la politique de cohésion ne soit pas sacrifié au cours des négociations sur le cadre financier pluriannuel
- Ramener les ressources financières allouées à la Coopération Territoriale Européenne (CTE) au moins à leur niveau de 2014-2020
- Veiller à ce que les financements correspondent aux spécificités et besoins régionaux et suivent la logique d'une politique de cohésion basée sur des catégories de régions
- Veiller à ce que la complémentarité avec Invest EU et d'autres programmes ne mette pas en péril les objectifs de la politique de cohésion et ses ressources
- Continuer de défendre la réintégration du FEADER dans le cadre du règlement portant dispositions communes

## Gouvernance multiniveaux et partenariats solides

- Renforcer les dispositions relatives au partenariat et à la gouvernance multiniveaux
- Garantir aux régions un rôle fort dans la conception et la mise en œuvre des programmes des Fonds européens structurels d'investissement

## Concentration thématique des priorités

- Continuer de défendre la concentration thématique régionale afin de préserver le caractère régional de la politique de cohésion
- Veiller à ce que les territoires visés par les traités de l'UE fassent l'objet d'une attention suffisante, suivie de l'introduction de mesures politiques concrètes

## Dimension territoriale du FSE+

- Garantir le rôle clé du Fonds Social Européen + dans la promotion de la cohésion sociale, économique et territoriale

## Coopération maritime au sein de la CTE

- Veiller à ce que la méthodologie d'allocation reflète la réintégration des programmes maritimes transfrontaliers dans l'architecture de la CTE
- Éviter la réintroduction de la limite de 150 kms dans les critères de définition de l'éligibilité à la coopération transfrontalière maritime

## Coopération avec les pays tiers

- Continuer de laisser les pays tiers et le Royaume-Uni participer à la CTE
- Garantir la participation de pays tiers à la Composante 5, indépendamment de s'ils dépendent des règlements de la CTE ou du Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Construire le nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération (NDICI) sur la base des besoins régionaux et maintenir son budget actuel (y compris la coopération transfrontalière impliquant les pays voisins dans le cadre d'INTERREG)

## Dimension territoriale du semestre européen et implication des régions

- Continuer de rejeter la conditionnalité macroéconomique
- Veiller à ce que la gouvernance du semestre européen adopte la même approche que la politique de cohésion en matière de partenariat et de gouvernance multiniveaux
- Demander à la Commission européenne de renforcer la dimension territoriale des orientations en matière d'investissement pour le financement de la politique de cohésion afin de garantir que les futurs financements communautaires correspondent aux besoins et priorités réels des régions

## 2 | TRANSPORT

### Un fort Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour 2021-2027

- Veiller à ce que le budget du MIE soit suffisant pour réaliser tout objectif du programme
- Compléter des ressources avec le FEDER

### Des acteurs locaux impliqués dans les politiques de transport de l'UE

- S'assurer que les autorités régionales et locales soient consultées lors du transfert des fonds en gestion partagée vers le MIE
- Veiller à ce que les autorités régionales et locales aient leur mot à dire dans la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

### Des transports durables sur le plan environnemental

- Veiller à ce que le MIE et les autres programmes contribuant à la politique des transports de l'UE soutiennent des projets durables
- Contrôler que les projets innovants et durables soient privilégiés par le MIE
- Veiller à ce que l'UE poursuive ses efforts pour atténuer l'impact environnemental du secteur de l'aviation et améliorer sa durabilité

### L'accessibilité territoriale

- Garantir que la politique des transports de l'UE profite à l'ensemble de l'UE, y compris aux régions périphériques et éloignées
- Demander à la Commission européenne de présenter un rapport sur la contribution du RTE-T à la cohésion en Europe
- Veiller à ce que le nouvel objectif du MIE II sur la cohésion territoriale, sociale et économique transparaisse dans les appels 2021-2027
- Veiller à ce que les liaisons aériennes soumises à des obligations de service public restent un outil efficace pour le développement régional

### Soutenir le transport maritime

- Lutter pour un soutien renforcé au transport maritime
- Rendre les autoroutes de la mer aussi importantes et visibles que les 9 corridors
- Demander à la Commission européenne comment elle compte utiliser les résultats de l'Ecobonus MedAtlantic pour encourager le transport maritime

## Refléter les ambitions stratégiques de l'UE pour les mers, océans et zones côtières

- Demander à la Commission européenne d'élaborer une stratégie maritime européenne globale pour relancer la politique maritime intégrée
- Promouvoir la participation des régions aux initiatives de l'UE concernant la gouvernance internationale des océans (en particulier les régions ultrapériphériques)

## Ressources adéquates via le FEAMP et tous les fonds européens pertinents

- Veiller à ce que le budget du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soit équivalent à son niveau de 2014 à 2020 pour soutenir la politique commune de la pêche en tant que priorité, ainsi qu'une croissance bleue durable
- Maintenir en priorité la part du FEAMP en gestion partagée
- Veiller à ce que le FEAMP soit mis en œuvre en partenariat avec les régions, surtout par le biais de programmes opérationnels régionaux
- Continuer de plaider pour la suppression d'obligations pour utiliser des instruments financiers du FEAMP
- Demander à la Commission européenne de surveiller la contribution des fonds de l'UE à une croissance bleue durable, en particulier ceux qui impliquent les régions en accord avec leurs stratégies de spécialisation intelligente

## Une nouvelle stratégie européenne ambitieuse pour l'emploi industriel maritime

- Demander à la Commission européenne de lancer une stratégie européenne « LeaderShip 2030 » pour les industries maritimes, afin de protéger les intérêts européens

## Développer l'économie circulaire et protéger le milieu marin

- Suivre l'approche politique de l'UE en matière d'économie circulaire, de plastiques et de déchets marins
- Promouvoir une approche multinationale et des synergies avec les régions lors de la révision de la directive sur la stratégie-cadre pour le milieu marin et de la directive sur la planification de l'espace maritime
- Assurer une indemnisation directe des dommages écologiques causés aux eaux marines soit en vertu de la Directive européenne sur la responsabilité civile, soit en vertu des règlements internationaux de la Convention sur la responsabilité civile/ Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

## Soutenir les jeunes et les demandeurs d'emploi

- Soutenir les initiatives pilotes auxquelles participent les régions dans le domaine de l'éducation et de la formation maritime, conformément aux priorités de la stratégie pour les compétences en Europe
- Suivre la contribution des programmes Erasmus+ et Carrières bleues aux politiques de soutien à l'employabilité des jeunes et des demandeurs d'emploi au niveau régional

# 4 | CLIMAT & ÉNERGIE

## Neutralité carbone d'ici 2050

- Garantir l'engagement de l'UE d'être neutre en carbone et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2050
- Accélérer les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre l'objectif de zéro émission nette
- Soutenir les positions ambitieuses de l'UE dans les négociations internationales sur le climat

## Une action pour le climat bien financée

- Veiller à ce qu'au moins 25 % du budget de l'UE contribue à la réalisation des objectifs climatiques
- Au-delà, soutenir les nouvelles initiatives de l'UE visant à mobiliser massivement des financements privés et publics pour l'action climatique

## Collaboration complète avec les régions

- Promouvoir une approche de gouvernance multiniveaux et s'inspirer des stratégies climatiques au niveau régional
- Soutenir l'implication des régions dans les Plans nationaux intégrés Énergie-Climat
- Veiller à ce que les régions particulièrement exposées aux effets du changement climatique bénéficient d'une attention particulière

## Une transition énergétique juste et équitable

- Supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et soutenir fortement l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions en dehors du secteur de l'énergie
- Accroître les efforts pour déployer l'économie circulaire et accroître l'efficacité des ressources
- Reconnaître la protection de la biodiversité et la restauration des écosystèmes comme une composante essentielle de l'action climatique
- Veiller à ce que l'UE renforce son soutien aux pays en développement pour atténuer le changement climatique et s'y adapter

## Impliquer les citoyens, les entreprises et les autorités locales et régionales

- Poursuivre la sensibilisation à l'action climatique
- Lancer une initiative pilote européenne visant à soutenir la participation des citoyens et des communautés d'acteurs locaux aux actions d'atténuation et d'adaptation, y compris dans les écoles

## La Migration en tant que phénomène global et enjeu transversal

- Reconnaître le rôle déterminant des régions dans la politique de migration et d'asile, et leur aide dans la mise œuvre de législations et programmes européens pertinents
- Reconnaître que les régions peuvent aider l'UE à surmonter le clivage entre les régions d'accueil et d'hébergement et aller vers une coopération accrue

## Une meilleure considération des régions dans le régime d'asile européen commun

- Demander à l'UE et aux autorités nationales d'envisager l'implication des régions sur une base volontaire sur les questions migratoires
- Aider à renforcer les capacités des régions à favoriser l'intégration des migrants
- Mesurer l'impact des instruments de gouvernance au niveau régional

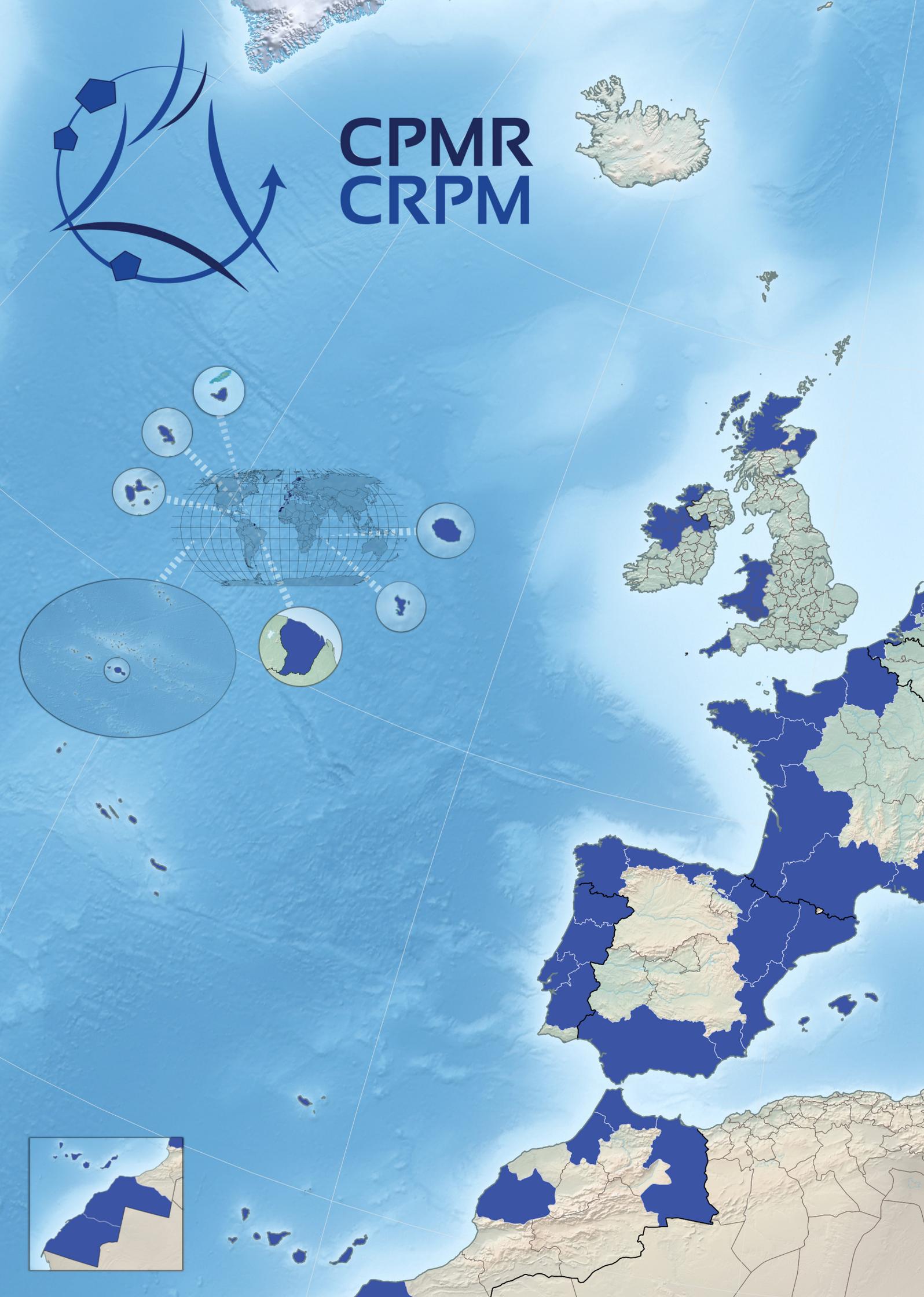
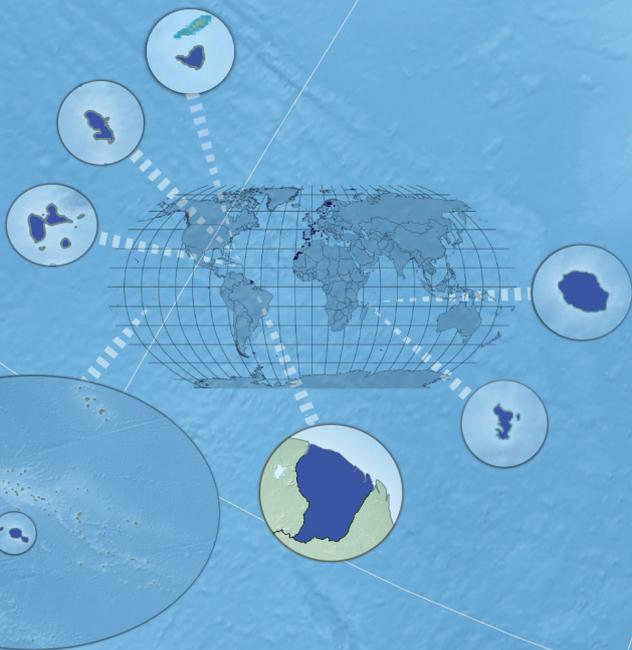
## Plus de ressources pour les fonds européens liés aux politiques de migration et d'asile

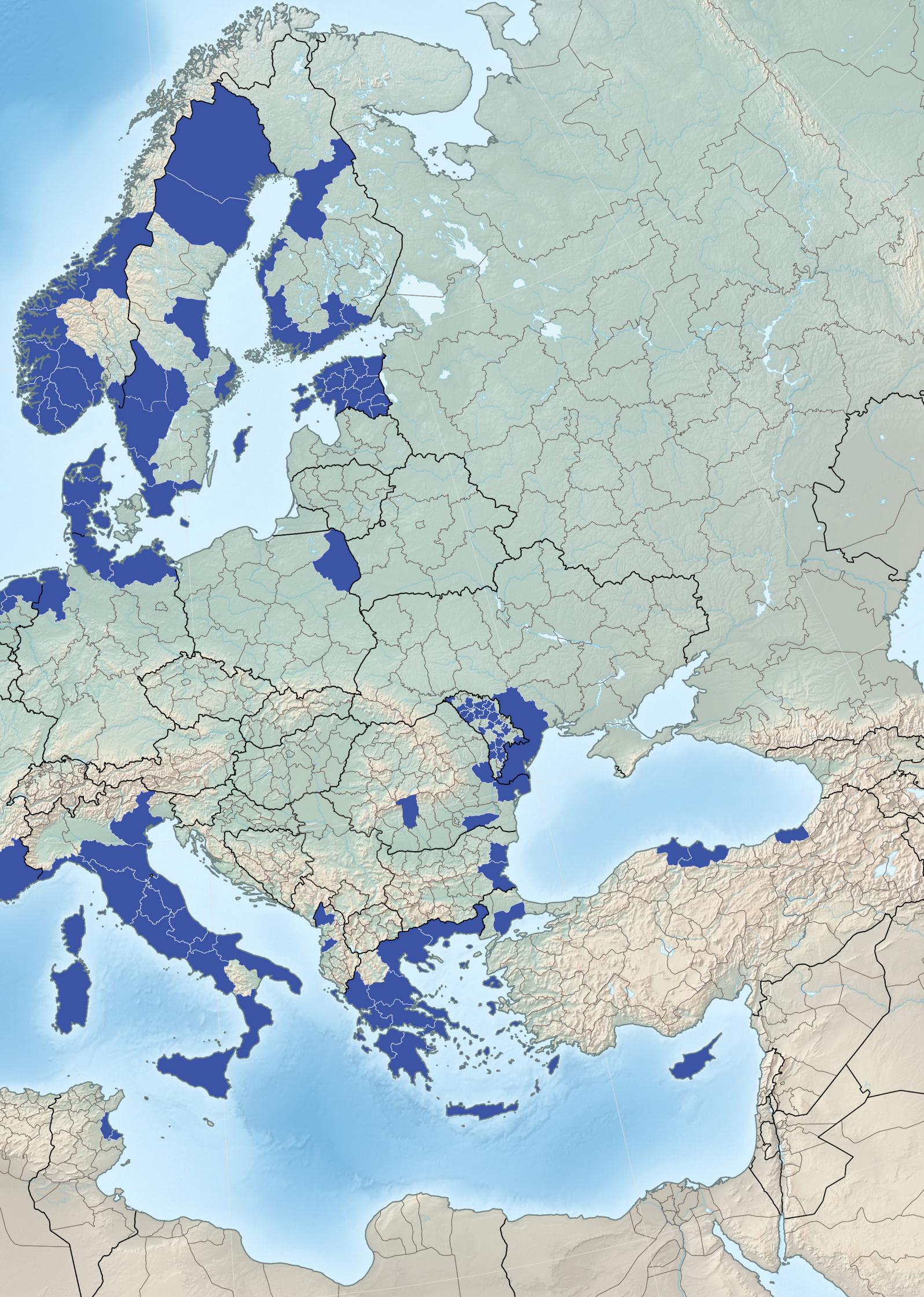
- Veiller à ce que tous les fonds qui concernent la migration au niveau territorial impliquent ou incluent des opportunités pour les régions, y compris pour les fonds en gestion partagée et conformément au cadre de compétence au niveau national (au titre du Fonds Asile et Migration, NDICI, FEDER et FSE+)

## Une meilleure coordination entre les niveaux de gouvernement dans le lien migration-développement

- Promouvoir le dialogue et le partage des connaissances entre les régions et veiller à ce que les régions soient entendues lorsque la migration et le développement sont abordés au niveau mondial
- Soutenir et renforcer la coopération décentralisée (y compris le renforcement des capacités et l'assistance technique) pour améliorer les politiques locales et régionales dans les pays partenaires et donateurs, et contribuer aux objectifs de développement durable
- Contribuer à associer les stratégies de développement aux programmes de retour volontaire et de réintégration
- Soutenir la participation des diasporas dans les pays d'origine et la participation des régions aux programmes de réinstallation sur une base volontaire

# CPMR CRPM







CPMR  
CRPM



Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) | [info@crpm.org](mailto:info@crpm.org)  
Rond Point Schuman 14 | 1040 Bruxelles, Belgique | +32 (0)2 612 17 00  
Rue Saint-Martin 6 | 35700 Rennes, France (Siège) | +33 (0)2 99 35 40 50